

Séance publique du 23 septembre 2002

Délibération n° 2002-0768

commission principale : finances et institutions

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Rue du Vinatier - Elargissement - Individualisation de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue du Vinatier est une voie caractérisée par un trafic dense, notamment pour les poids lourds, et qui doit absorber un flux important en provenance du pôle hospitalier "est". C'est également un axe stratégique qui débouche sur la route de Genas à Villeurbanne. Cette voie joue donc un rôle important de liaison intercommunale entre les communes de Lyon, Bron et Villeurbanne.

La rue du Vinatier, dans sa partie comprise entre la rue Lépine et la route de Genas, présente un profil en travers étroit (7 mètres). Le projet prévoit donc de l'élargir pour la porter à un profil en travers de 20 mètres environ. Dans ce cadre la mise en double sens de la rue du Vinatier peut être envisagée ainsi que l'intégration d'une piste cyclable.

L'acquisition d'une propriété ainsi que des démolitions sont nécessaires à la réalisation de cet élargissement.

Le montant du projet total est estimé à 1 439 000 €.

Circuit décisionnel : le pôle politique des déplacements a formulé un avis favorable le 24 juin 2002 sur la poursuite de cette opération et sur la mise en place de l'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux pour un montant de 1 439 000 €.

2° - L'opération est inscrite à la PPI 2002-2007. Elle fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation programme globale déplacements urbains - opération 0015 pour un montant de 1439 000 € répartis selon l'échéancier suivant : 113 000 € en 2002, 182 000 € en 2003, 457 000 € en 2004 et 687 000 € en 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,